

Annexe au Règlement particulier
(Rallye de Charente 2022)

1) Les droits d'engagement seront encaissés 4 semaines avant le départ du rallye.

2) Pour un désengagement avant le 23 juillet par simple mail, le C.O.R.R.C. demande en plus un appel téléphonique à la responsable des engagements, Nadia Carton (06.07.98.75.44).

A partir du 23 juillet, aucun remboursement des droits d'engagement ne sera accordé SANS justificatif sérieux.

3) L'accueil ainsi que les contrôles administratifs et techniques du vendredi 19 août se feront à la salle culturelle "le 27" (coordonnées GPS: 45°46'29" N / 0°4'3" O), boulevard d'Encamp à Rouillac (16170), selon les modalités des articles 8 et 9 du RCFRR 2022.

Pour les contrôles administratifs, les concurrents seront convoqués à une heure précise via leur boîte mail ; ces heures seront par ailleurs affichées à l'entrée du « 27 » au plus tard vendredi matin.

4) Les deux parcs pilotes, avec douches et sanitaires, seront ouverts à partir du mercredi 17 août. Pour assurer la pérennité de notre rallye, il est demandé aux participants de s'abstenir d'être bruyants après 22h et d'être courtois en toutes occasions avec les riverains.

Responsable des parcs pilotes : Philippe Poirier (06.20.78.77.10)

5) Les emplacements, les plans et les vidéos des spéciales seront communiqués aux concurrents par mail le dimanche 14 août en fin d'après-midi.

6) Les roadbooks seront dévoilés le mardi 16 août en fin d'après-midi. Les concurrent(e)s les recevront sur leurs boîtes mails. Celles et ceux qui prévoient d'être déjà sur place (ou sur la route) avant l'envoi des roadbooks devront se signaler le plus tôt possible auprès de Thierry (tarzaspi@yahoo.fr) qui pourra, sur demande, leur faire imprimer les roadbooks en format A4 (ou A3 si besoin).

Pour récupérer ces roadbooks, une permanence sera tenue au « 27 » mardi 16 août de 19h30 à 21h30 et mercredi 17 août de 8h00 à 10h00.